Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2022 à 09h10
Référence de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204_27-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

Délibération n°27

Date de convocation : le 30/03/22 Date d'affichage : le 19 AVR 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y.BRUN – J.BALITOUT – C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME – P. VAN HAMME – C. VUAROQUEAUX – JP. POULAIN - P.BERTELOOT – O.JOSSEAUX – F. LEAUTE - JM.RABOUILLE – C.BARAN – S.JUILLIART – F.FERON – P.MEZZAROBBA – F.BOUILLE – B.BUVRY – E.DELHAYE – S.LETOT-DURANDE – Y.ROBIN – S.DUPONT – Y.BUFFET – C.MATHIEU – F.JOLY – S.ETIENNE-CHARLES – P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN – D.VALLIERE – D.PIERRE – A.DELEBARRE-TESSEDRE – MM.PASCUAL – JM.QUERE – A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL – C.GUILLAUME – C.MEULLEMIESTRE – Y. RUDER – N. DRAGON – G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE – C.LAMBERT – G.CHARLES – L.BOURGEOIS – P.PIRE – JL.LIENARD - M.KELLER – H.RIVIERE – M.FRAISE – P.DHENIN – R.SIMPHAL – P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY – F.HARANG à P.PIRE – Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE – JM.WACK à P.BERTELOOT – AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET – A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) – H.LAHYANI à JM.QUERE – H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE – E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN – C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN – M.BEAUFRERE à F.JOLY – MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE – N.DUSSART à Y.RUDER – R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés : G.HARANT – D.VALISSANT - P.CERVI – P.DRUET – B.TRONEL

Objet : Affectation des résultats – Budget Transport

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé :

Nous venons d'approuver le compte administratif 2021 du budget Transport.

Il convient, avant de procéder à l'examen du Budget primitif 2022, d'affecter les résultats de la gestion 2021.

Je vous rappelle que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à 37 095,00 euros et qui doit être affecté prioritairement de la façon suivante :

1 – A l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur,
2 – à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
3 – à la couverture du besoin de financement des restes à réaliser,

4 – pour le solde, soit en excédent de fonctionnement reporté, soit en dotation complémentaire en section d'investissement.

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'affecter le résultat de clôture de fonctionnement précédemment indiqué comme suit : Affectation en excédent reporté de la section de fonctionnement à hauteur de 37 095,00 euros (compte 002).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

E. DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2022

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00